

PROFIL DE POSTE

AMBULANCIER AU SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE REANIMATION (SMUR)

FONCTION

- Décret n° 2007.1301 du 31 août relatif au diplôme d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 26 avril 1999 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière
- Article 20 du décret n°91.45 du 14 janvier 1991 relatif à l'examen médical périodique pour validation du permis de conduire
- Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

MISSIONS

- Assurer le transport de l'équipe médicale et paramédicale sur le lieu d'intervention (rapport conduite d'urgence/ sécurité)
- Assurer un transport adapté (par rapport à la pathologie) des patients vers l'établissement de soins en garantissant leur sécurité ainsi que celle de l'équipe.
- Participer à la prise en charge des patients dans le cadre des missions SMUR.
- Assurer la logistique du matériel lors des interventions.
- Organiser la mise en condition et le brancardage des patients de façon adaptée et sécurisée.
- Assurer l'entretien courant et les contrôles de l'UMH (Unité Mobile Hospitalière).
- Intervenir au sein de l'établissement dans le cadre du protocole urgences vitales.

ACTIVITES PRINCIPALES

LIEUX D'ACTIVITE

- Activités intra-hospitalières : au sein de l'établissement hors du plateau technique (psychiatrie, IFSI, parkings, services techniques, jardins, voiries et centre Eisenmann).
- Activités extra-hospitalières : le secteur d'intervention couvre 5 communes (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil, Sevran, Tremblay en France et Villepinte) ainsi que l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Il peut également intervenir en dehors de son secteur.

LES ACTIVITES

L'équipe d'intervention est composée d'un médecin, d'un infirmier (ière) et d'un ambulancier.

Il existe plusieurs types d'intervention :

- Primaire en 24h/24, 365 jours par an.
Intervention en première intention (domicile, voie publique, lieux publics..)
L'ambulancier est en 12 heures (9h - 21h ou 21h - 9h).
- Secondaire en 12 heures (idem au primaire) sauf le week end et jour férié en 8 h (12h – 20h).
Transport inter-hospitalier mais possibilité d'être appelé en primaire si l'équipe dédiée est indisponible.
- Plan ACEL- NOVI (Accident Catastrophique à Effet Limité – Nombreuses Victimes = plan rouge), NRBC en cas de déclenchement et différentes situations sanitaires exceptionnelles

1. ACTIVITES RELATIONNELLES

- Communication adaptée avec le patient et son entourage
- Gestion du stress généré par la diversité et la difficulté des situations

2. ORGANISATION DES SOINS

- Garant de la sécurité de l'équipe et du patient lors des trajets en intervention
- Prise en charge rapide et optimale des patients quelque soit le lieu d'intervention (privé, public, lieux exigus..) et les conditions climatiques.
- Collaboration directe avec le médecin et l'infirmier
- Participation à la prise en charge du patient en effectuant la préparation du matériel médico-technique et certains gestes dans le cadre de leurs compétences
- Utilisation des méthodes de manutention et brancardage adaptées en respectant les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation du patient
- Assurer la logistique du matériel lors des interventions.
- Collaboration directe avec les pompiers et la police (sécurisation des personnes et du lieu) et la Direction Départementale de l'Equipement
- Orientation du patient vers une structure de soins adaptée

3. TACHES ADMINISTRATIVES

- Signaler tous dysfonctionnements de l'UMH
- Traçabilité du nettoyage de l'UMH

4. GESTION DU MATERIEL

- Entretien, contrôle et maintenance de l'UMH.
- Participation à l'entretien, contrôle et maintenance du matériel.
- Vérification quotidienne et check-list de l'Unité Mobile Hospitalière (UMH) à valider quotidiennement en partenariat avec l'IDE.

- Participation à la décontamination du matériel et de l'UMH selon protocole du CLIN et à l'entretien des réserves.
- Gestion et vérification quotidienne des fluides.
- Assurer la gestion et le suivi au quotidien des stocks, des commandes et livraisons.
- Application des différentes techniques de traitement des déchets.

5. FORMATION

- Participation à l'encadrement et à l'évaluation des élèves ambulanciers
- Participation à l'encadrement des nouveaux arrivants
- Actualisation des connaissances professionnelles par la formation continue ou les formations internes
- Participation à l'élaboration de protocoles
- Implication dans des groupes de travail

6. ROLE ECONOMIQUE

- Participation à la gestion des dépenses de santé par l'utilisation rationnelle des produits et du matériel.

7. TENUE SPECIFIQUE

- Manteau réfléchissant afin d'être visible de nuit, notamment sur les accidents de la voie publique, feux ...
- Tenue complète identifiée « SMUR d'Aulnay sous Bois »
- Chaussures de sécurité fournies par l'hôpital

RELATIONS PROFESSIONNELLES

RELATIONS HIERARCHIQUES

- Cadres de santé
- Cadres supérieurs de santé
- Directeur des soins
- Directeur de l'établissement

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Services techniques et médicotechniques
- Services d'hospitalisation
- Cadres de santé, cadres supérieurs de santé
- Infirmiers
- Médecins, internes et externes intervenant dans le service
- Médecin-chef du service et ses collaborateurs
- SAMU
- Pompiers
- Police

COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

CAPACITES RELATIONNELLES

- Obligation de respect du secret professionnel
- Discrétion professionnelle et disponibilité
- Ecouter et rassurer
- Diplomatie, tact et respect envers les patients et l'entourage
- Gérer son stress et maîtrise de soi
- Faire preuve d'un bon esprit d'équipe

CAPACITES PHYSIQUES

- Etre propre et soigné
- Assurer son poste sur les différentes plages horaires
- Accepter une mobilité de planning de jour et de nuit pour assurer la continuité des soins
- S'adapter aux besoins spécifiques du service (port de patient, brancardage, conditions climatiques, lieux exigus...)
- Avoir une bonne condition physique

CAPACITES TECHNIQUES

- Adapter sa conduite aux situations d'urgences
- Maîtriser sa conduite en situation climatique difficile
- Avoir une bonne connaissance géographique et topographique du secteur
- Application rigoureuse des protocoles de soins et d'hygiène (validés par le CLIN), des consignes écrites et des fiches techniques
- Préparation et utilisation de matériel spécifique à certains gestes médicaux dans le cadre de leurs compétences
- Respecter la réglementation sur la conduite de véhicules prioritaires
- Connaître les différents plans de secours

CAPACITES ORGANISATIONNELLES

- Rigueur et dynamisme
- Respect de l'organisation du travail dans le service
- Autonomie, initiatives et sens des responsabilités
- Nécessité de s'adapter et de se former afin de maintenir son niveau de compétences
- Capacités d'observation, d'analyse rapide et d'anticipation
- Capacité d'adaptabilité à l'environnement

CONNAISSANCES ET PRE-REQUIS ASSOCIES

- Avoir plus de deux ans de permis.
- Avoir le permis poids lourd.
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA) ou Certificat de Capacités d'Ambulancier (CCA)
- Avoir suivie la Formation d'Adaptation à l'Emploi (F.A.E)
- Inscription sur la liste départementale de sa résidence professionnelle
- Obligation de formations : AFGSU 2, gestion des risques NRBC-e.
- Connaissance de l'outil informatique.

PASSERELLES ET EVOLUTIONS POSSIBLES

- Aide soignant
- Infirmier